

(A)

(N^o 186.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1881.

Union douanière entre la France et la Belgique.

(Pétition du sieur Chevalier présentée le 24 mai 1881.)

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. VICTOR GILLIEAUX.

MESSIEURS,

Le sieur Émile Chevalier, par une requête, datée de Liège, le 19 mai 1880, recommande la formation d'une union douanière avec la France. Il croit que ce serait « le prélude d'une grande union latine à côté de l'union douanière germanique. »

Le projet d'une union douanière entre la Belgique et la France a été soulevé plusieurs fois dans notre pays et notamment en 1830, en 1841 et en 1869.

On soutenait qu'une des conditions essentielles de notre existence industrielle se trouvait dans l'établissement de relations commerciales avec nos voisins du Midi pendant que l'on traitait de rêve, cette union douanière dont on tentait de démontrer l'impossibilité, sinon le danger.

Ce projet, soumis à un examen approfondi, fut toujours abandonné.

Les circonstances actuelles sont loin d'être favorables à une nouvelle étude de cette question

Aussi la Commission permanente de l'industrie estime-t-elle que la pétition du sieur Chevalier ne peut être renvoyée à M. le Ministre des Affaires Étrangères qu'à titre de renseignement. C'est ce qu'elle a l'honneur de proposer à la Chambre.

Le Président-Rapporteur,

VICTOR GILLIEAUX.

(1) La commission est composée de MM. GILLIEAUX, *président*, JANSSENS, MEEUS, HOUTART, VAN ISEGHEN, DE HEMPTINNE, PELTZER, DE ROSSIUS et BERGÉ.